



Le 27 juin 2022

Un nouveau joyau labellisé : la Reverotte !

Invitation à la cérémonie de labellisation le mardi 28 juin à 10H

Située dans le Doubs (25), la Reverotte est une rivière très bien préservée et riche en biodiversité. Des caractéristiques faisant d'elle une parfaite candidate pour rejoindre le réseau des sites labellisés « Rivières Sauvages », ainsi qu'une forte volonté de préserver et améliorer la qualité de ce milieu. Aujourd'hui, les Rivières Sauvages sont fières de vous convier à la cérémonie de labellisation de la rivière le mardi 28 juin à Bretonvillers !

Les éléments techniques du cours d'eau

La **Reverotte** est une rivière de 14 km de long (25 km avec les affluents) située dans le Doubs (25) à l'est de la région Bourgogne Franche-comté et non loin de la frontière Suisse. Il s'agit de l'affluent principal du Dessoubre, présentant **un écosystème riche et une très bonne qualité écologique** qui lui ont valu de recevoir la distinction convoitée du label Rivières Sauvages. Situé dans un milieu karstique, ce cours d'eau est le jeu de nombreux phénomènes de pertes et de résurgences qui lui confèrent un fonctionnement tout à fait singulier. La plupart des affluents de la Reverotte sont réputés pour leur cascade notamment le ruisseau de Vermondans. Sa démarche de labellisation s'inscrit dans le cadre de la compétence GEMAPI portée par le Syndicat Doubs Dessoubre et la **volonté de préserver et améliorer la qualité morphologique des milieux aquatiques**.

La cérémonie de labellisation

Elle se tiendra ce **mardi 28 juin 2022 à 10h**, à l'hôtel restaurant de **Gigot au 2, le Gigot, 25380 Bretonvillers**.

Au programme de cet événement :

- Des **interventions** notamment du président EPAGE, de la présidente CD25, du président Parc Naturel Régional du Doubs Horloger et du DG AERMC (10 min)
- La **signature du contrat**, des photos
- Des **échanges** presse et des réponses aux éventuelles questions
- La **labellisation rivières sauvages** (AFNOR + Président Rivières sauvages)

Le Programme d'actions

Porté par le Syndicat Doubs Dessoubre, cette proposition de label a été montré au Département du Doubs, au PNR du Doubs Horloger, à la communauté de communes Portes du Haut Doubs et aux communes limitrophes de la Reverotte. Elle a permis d'exposer l'intérêt du label est d'obtenir l'accord

des communes et la volonté d'un co-portage du label avec le PNR et le Département. L'objectif du programme sera d'apporter un outil supplémentaire aux gestionnaires des milieux aquatiques afin de **contribuer à la protection et à la conservation** de ce magnifique cours d'eau. Il permettra de décrire les différents enjeux mis en évidence et de proposer des actions soit pour valoriser les richesses locales, soit pour éviter, réduire voire supprimer les impacts des différents éléments perturbateurs de la naturalité du cours d'eau.

4 grands enjeux se démarquent:

- Sensibiliser au respect des espaces naturels et communiquer
- Améliorer les connaissances : réaliser des diagnostics et étudier le fonctionnement hydrogéologique des sous-bassins versants et affluent
- Restaurer des milieux aquatiques : travaux de restaurations, réduction des pollutions, préservation des zones humides
- Animation et audit

C'est avec une grande joie que les Rivières Sauvages annoncent la labellisation de ce splendide cours d'eau à travers un programme d'actions prometteur ! N'hésitez pas à participer !

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc.... Il a un double objectif : reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire.

Le programme Rivières Sauvages est porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages avec l'aide du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. En 2022, 30 rivières sont labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Haute-Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen et le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin en Isère, le Galeizon dans le Gard, le Taravo et le Travu en Corse du Sud, le Fangu en Haute-Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic dans les Côtes-d'Armor, le Pic, la Gioune et le Cubaynes en Creuse et la Haute-Dronne et le Manet en Dordogne.

Le réseau continue de se développer grâce à une belle dynamique des territoires et votre soutien !

CONTACTS :

Association du Réseau des Rivières Sauvages : <https://www.rivieres-sauvages.fr>

- Mélanie Taquet : Chargée de mission Rivières Sauvages - Coordination des territoires – 06.16.68.60.79 - melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr
- Wendy Bignon : chargée de communication /RSE - 06.62.88.53.88 - rse.mecenas@rivieres-sauvages.fr

Rivières
Sauvages

